



## **POLITIQUE DE SOUTIEN REMBOURSEMENT POUR LE HOCKEY MINEUR ET LE PATIN ARTISTIQUE**

La Municipalité de Brébeuf remboursera la différence du coût d'inscription entre le tarif résident et le tarif non-résident jusqu'à un maximum de 150\$ par enfant, par année, pour les enfants inscrits à une activité de hockey mineur ou de patinage artistique à l'Aréna de Mont-Tremblant. Le montant du remboursement ne pourra jamais excéder 50% de la cotisation supplémentaire chargée aux non-résidents.

Le montant du remboursement est établi comme suit : la municipalité détermine un budget annuel attribué à ce programme et le montant du remboursement est calculé en divisant le montant du budget par le nombre d'enfants admissibles demandant un remboursement jusqu'à concurrence d'un maximum de 150\$ par enfant. Le montant du remboursement ne pourra jamais excéder 50% de la cotisation supplémentaire chargée par famille.

Pour être admissible à un remboursement les conditions suivantes doivent être respectées

- Le remboursement est offert uniquement pour les enfants de 17 ans et moins.
- Le parent présentant la demande, propriétaire à Brébeuf, doit être résident permanent de Brébeuf. Une preuve de résidence devra accompagner la demande de remboursement.
- Le parent présentant la demande, locataire à Brébeuf, doit être résident permanent à Brébeuf depuis au moins 12 mois. Une preuve de résidence depuis au moins 12 mois devra accompagner la demande de remboursement
- Une preuve d'inscription devra accompagner la demande de remboursement.
- Une preuve de paiement complet devra accompagner la demande de remboursement
- La demande de paiement doit être déposée au plus tard le 15 octobre de l'année civile en cours avec preuves à l'appui.
- Le demandeur devra compléter le « Formulaire de demande de remboursement » disponible au bureau municipal de Brébeuf et également accessible sur le site Internet de la municipalité ([www.brebeuf.ca](http://www.brebeuf.ca))
- Le remboursement sera effectué par chèque.



**FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT  
POLITIQUE DE SOUTIEN POUR LE HOCKEY MINEUR  
ET LE PATINAGE ARTISTIQUE – SAISON 2016-2017**

Identification du parent

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

\* Le parent doit être propriétaire résident permanent, ou locataire, résident permanent depuis au moins douze mois.

**Nom et prénom du ou des enfants inscrits au hockey mineur ou au patin artistique**

NOM	PRÉNOM	DISCIPLINE	FRAIS SUPPLÉMENTAIRES

Je joins à ce formulaire les documents suivants :

Preuve(s) d'inscription

Preuve(s) de paiement complet

Preuve de résidence

**Tous les documents doivent être acheminés au bureau municipal de Brébeuf (217 Route 323, Brébeuf, J0T 1B0) avant le 14 octobre 2016**